

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 8 mars 2022

L'agriculture suisse restera exempte d'OGM

Le Conseil des États a cédé lors de l'élimination des divergences concernant la loi sur le génie génétique et s'est aligné sur la décision du Conseil national : la Chambre haute s'est elle aussi prononcée en faveur d'une agriculture exempte d'OGM sans exception pour les quatre prochaines années. Elle soutient également le mandat visant à élaborer une réglementation future des nouvelles techniques de sélection. L'Union suisse des paysans salue cette décision.

Aujourd'hui, le Conseil des États a de nouveau débattu de la loi sur le génie génétique et a éliminé les divergences avec le Conseil national. La Chambre haute a repris la proposition de ce dernier de prolonger le moratoire de quatre ans, sans aucune exception. Par ailleurs, le Conseil fédéral est désormais définitivement chargé de présenter d'ici à la fin du premier semestre 2024 une proposition de réglementation des nouvelles techniques de sélection basée sur les risques. L'Union suisse des paysans salue cette décision, qui jette les bases pour que l'agriculture suisse reste exempte d'OGM et qui permet de chercher une solution pour réglementer ces techniques.

Renseignements :

Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54

Michel Darbellay, responsable du département Production, marché et écologie de l'USP, tél. 078 801 16 91

www.sbv-usp.ch